

# Commune de VAILHAUQUES

## NOTE DE PRESENTATION

### Budget Primitif 2024

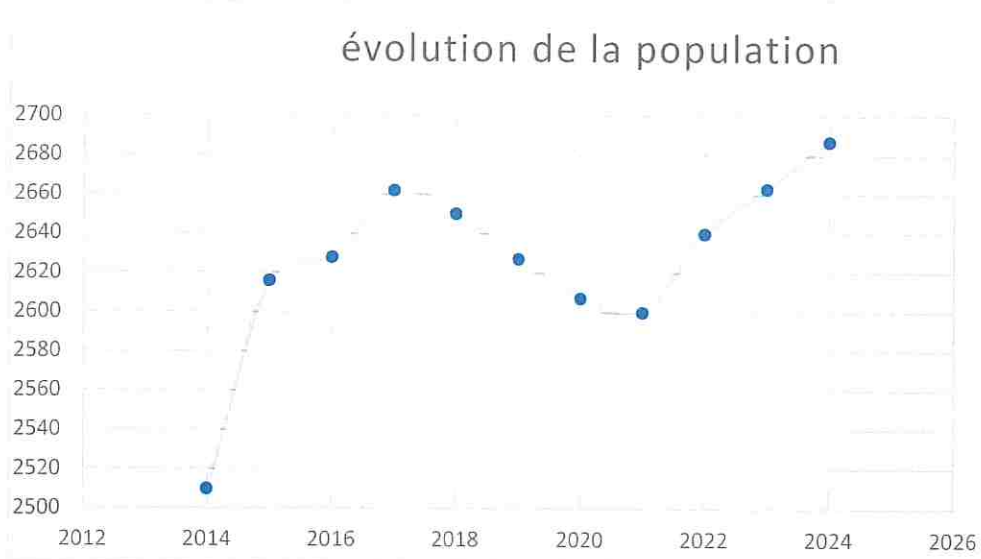
L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Vailhauques et elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Budget Primitif est disponible à la consultation en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture au public.

#### DONNEES GENERALES :

La commune de Vailhauques compte au 01/01/2024 2687 habitants avec une augmentation en 10 ans de 177 habitants, soit 7,052% de population supplémentaire et une légère stagnation depuis 2015 puis une nouvelle augmentation depuis de 2021.



Le nombre d'élèves dans les écoles publiques de la commune varie en fonction de la réalisation de programmes de construction. Après une forte croissance entre 2010 et 2014, puis une phase de baisse ayant même conduit à une fermeture de classe maternelle, on observe une remontée des effectifs depuis l'année 2022 (rentrée de septembre) avec la réouverture d'une classe maternelle en septembre 2022.



## LE BUDGET

### II - La dette

Pour cette année, pas de nouvel emprunt prévu. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la dette s'élève à 3 362 219,20€. Le capital à rembourser pour l'année s'élève à 253 197,66€ le montant des intérêts s'élève à 86 973,49€.

Le taux d'endettement par habitant est de 1 251€, en progression par rapport à l'an dernier du fait de la conclusion de 2 emprunts en 2023 d'un montant total de 1 469 000€.

### III - La fiscalité

Une des principales recettes de la commune provient de l'imposition des ménages sur le foncier. La taxe d'habitation a été compensée pour partie par l'Etat. Le montant des impôts locaux est calculé sur des bases fiscales (valeur locative du bien), dont le montant dépend :

- De la réévaluation annuelle par l'Etat (entre 1,8 et 7,1% sur les 10 dernières années)
- De l'augmentation du volume due aux nouvelles constructions.

Cette année, les bases ont été réévaluées par l'Etat de 3.9% et la commune a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition pour ne pas alourdir davantage le budget des ménages. Les taux pour 2024 sont :

- Taxe d'habitation : la partie pour les résidences vacantes et secondaires a été réactivée. Le taux voté est identique à celui qui était alors en place avant la suppression de la base de la taxe d'habitation, soit 20,15%
- Taxe foncière bâti : 21,72 + taux du département 21,45 = 43,17
- Taxe foncière non bâti : 69,73

En principe, une augmentation d'1% sur les taux des 3 taxes rapporte à la commune en moyenne 12000€.

## LE BUDGET

Le budget est composé de 2 sections : l'investissement (pour les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune) et le fonctionnement (pour régler les dépenses du quotidien et permettre aux différents services de fonctionner).

Il est rappelé que selon le principe de prudence budgétaire, les dépenses sont estimées à leur montant maximum et les recettes à leur montant minimum.

### I – Investissement

	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Prévisionnel - Budget primitif de l'année (propositions nouvelles hors excédent d'investissement reporté en recettes)	1 745 005,41	1 560 133,16
Restes à réaliser de l'année de l'année précédente	1 778 366,69	573 984,00
Excédent d'investissement reporté de l'année précédente		1 389 254,94
Total	3 523 372,10	3 523 372,10

### A - Les dépenses :

Le budget 2024 contient des dépenses récurrentes (voirie, électrification), l'achèvement de travaux commencés l'an dernier, et les programmes nouveaux suivants :

- Acquisitions de terrains 441 000€
- Travaux d'aménagement du bas du presbytère 30 000€
- Travaux, aménagement et équipement espace de co working à l'ancienne mairie 170 000€
- Travaux d'aménagement nouveau bureau de la directrice de l'école 40 000€
- Travaux bâtiment local chasseur : 96 000€
- Achats de matériels mobiliers : Caméras, camion, informatique...

En poursuite de travaux :

- Construction des bâtiments scolaires
- Aménagement d'une aire sportive
- Travaux de réhabilitation des tennis
- Fin des travaux de voirie et réseaux Chemin de Murles, route de Viols le Fort, rue Cope Gambe

### B - Les recettes :

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement des subventions accordées ou prévues en fonction des divers programmes lancés ou à venir, de la récupération de la TVA, de l'emprunt et des taxes d'urbanisme. Les principaux financeurs sont le Département, la Région, l'Etat et la CCGPSL.

Pour financer ses travaux, la commune affecte également tout ou partie de son excédent de fonctionnement à l'investissement.

Diverses demandes d'aides sont en cours auprès des différents financeurs et la commune a prévu de ne pas réaliser d'emprunt cette année.

La commune a affecté une partie de son excédent de fonctionnement à l'investissement (711 908,16€),

## **II – Fonctionnement**

	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Prévisionnel		
Budget Primitif	3 097 074,36	3 097 074,36

### A – Les dépenses

La commune poursuit ses efforts sur la maîtrise des dépenses. Elle a baissé ses prévisions par rapport à l'an dernier de 0,67% (hors virement à la section d'investissement).

Sur la période 2014-2024, les prévisions du budget de fonctionnement augmentent en moyenne de 3,05% par an.

Entre 2023 et 2024, la baisse du budget prévisionnel est de 1,53%, Cette baisse est essentiellement due à la diminution du virement à la section d'investissement (-30 000€ par rapport à l'an dernier) et à la baisse des coûts de l'énergie.

Les augmentations ou diminutions entre le budget primitif de l'an dernier et celui de cette année sont les suivantes :

Objet - Dépenses	Montant Prévisionnel De 2024	Pourcentage D'évolution par rapport aux prévisions de 2023
Chapitre 012 Dépenses de personnel	1 408 265,00	+1,19%
Chapitre 011 Charges de gestion (fluides, entretien, téléphone, assurances...)	881 500,00	-6,43%
65- Autres charges (indemnités élus, subvention, contingent incendie)	219 109,36	+5,10%
66 – intérêts des emprunts	87 000,00	+27,94%
67- charges exceptionnelles	1 200,00	
68 – provisions pour risques		
022 – dépenses imprévues		
023 – virement à la section d'investissement	500 000,00	-5,66%

### B – Les recettes

Les recettes du budget proviennent essentiellement des impôts - taxes et des dotations - participations qui représentent 87,36% des recettes de fonctionnement.

Les augmentations ou les diminutions entre le budget primitif de l'an dernier et celui de cette année sont les suivantes :

Objet - Recettes	Montant Prévisionnel De 2023	Pourcentage d'évolution par rapport aux prévisions de 2022
73- impôts et taxes	1 888 538,00	+7,87%
74- dotations et participations (dotations de l'état, de la CCGPSL...)	554 969,00	-11,85%
70 – vente de produits finis (cantine, caveaux, électricité...)	249 960,00	-32,02%
77- produits exceptionnels		
75- autres produits de gestion courante	40 700,00	+9,12%
013 – remboursement sur charges de personnel	59 300,00	+0,15%
002 – excédent de fonctionnement reporté	300 000,00	identique

L'importante baisse du chapitre 70, provient du fait que l'an dernier une indemnité de réparation de 130 000€ pour le mur du cimetière neuf devait nous être versée. Cette année nous n'avons pas cette somme dans nos recettes.

### LE PERSONNEL

Il est prévu la poursuite de la mission en biodiversité grâce à la présence d'un alternant depuis septembre 2022.

## LES INDEMNITES DES ELUS

Les indemnités des élus sont fixées réglementairement par référence à l'indice terminal de la fonction publique territoriale (FPT), en fonction de la taille de la commune.

Pour Vailhauques, les taux maxi sont les suivants :

	% de l'indice terminal de la FPT
Maire	51,6%
Adjoint	19,8%

Les indemnités des élus pour l'année sont les suivantes :

	% de l'indice terminal de la FPT En 2023	Nombre d'élus percevant l'indemnité et fonctions
Maire	29,46% (1194,81€ brut mensuel)	1
Adjoint	13,00% (527,24€ brut mensuel)	6 Démocratie participative (1 <sup>er</sup> adjoint), Ecologie (2 <sup>ème</sup> adjoint), Urbanisme (3 <sup>ème</sup> adjoint), Communication personnel (4 <sup>ème</sup> adjoint), Economie (5 <sup>ème</sup> adjoint), social (6 <sup>ème</sup> adjoint)
Délégué	13,00% (527,24€ brut mensuel)	4 Délégué aux associations, jeunesse Délégué aux écoles Délégué à l'urbanisme opérationnel, Délégué communication, démocratie participative

A vailhauques

le 04/04/2024 Le Maire, Hussam AL MALLAK



